

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 21
Date de convocation : 27/05/2021

**DELIBERATION N°7
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 JUIN 2021**

GEMAPI Carte 1

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à ALLEX, sous la présidence de Monsieur Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Muriel PARET ; M. Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Christine AURANGE ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX, Alain BONNARD (suppléant de Anne-Line GUIRONNET)

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, Président (invité permanent)

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Marie FALCONE, Chrystel FERMOND, MM. Julien NIVOU, Rémi ABEL-COINDOZ (stagiaire)

Département : Mme Nathalie LESAFFRE

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET, Martine CHARMET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, David GARAYT

OBJET : TRAITEMENT DES DECHARGES DE VERCHENY ET DE PONTAIX 1

Vu la délibération du 3 février 2021 annonçant la candidature du SMRD et des communes de Pontaix et de Vercheny à l'appel à projet Plan de relance « restauration écologique et aires protégées »,

Vu les réponses favorables obtenues de la DREAL et de la DDT pour l'évacuation des décharges de Pontaix 1 et de Vercheny et leurs projets de conventions fixant l'aide de l'Etat à 80%,

Vu la délibération de la commune de Vercheny en date du 26 janvier 2021 confiant la maîtrise d'ouvrage et le suivi du chantier au SMRD et allouant 50 000 € au projet,

Vu la délibération de la commune de Pontaix en date du 9 juin 2021 confiant la maîtrise d'ouvrage et le suivi du chantier au SMRD et allouant 3 000 € au projet,

Considérant le caractère exceptionnel de cette opportunité de financement,

Considérant également l'impossibilité de dé plafonnement des aides publiques et la nécessité de compléter le plan de financement,

Considérant que le projet passe d'une protection de berge, hors compétence du SMRD, à une évacuation des déchets améliorant la morphologie et les milieux aquatiques, donc répondant aux missions GEMAPI.

Le Président admet l'opportunité exceptionnelle que représente ce financement de 80% pour le territoire. En conséquence, il propose de ne pas réaliser la végétalisation prévue initialement au profit de l'évacuation complète des décharges citées en objet. Vu la teneur du projet qui redevient vertueux,

améliorant par la même occasion la qualité des milieux et la morphologie du cours d'eau, il est proposé d'affecter ce projet à la carte GEMAPI hors digues.

Le plan de financement actualisé devient le suivant :

Conventionnement DDT/SMRD et SMRD/Pontaix

Total études décharges Pontaix et Vercheny et travaux Pontaix TTC	295 320,00	taux d'aide
Plan de relance (80% du HT)	196 750,67	67%
commune de Pontaix	3 000,00	1%
SMRD	95 569,33	32%

Conventionnement DREAL/SMRD et SMRD Vercheny

Total travaux décharge de Vercheny TTC	580 104,00	taux d'aide
Plan de relance (80% du HT)	384 000,00	66%
commune de Vercheny	50 000,00	9%
SMRD	146 104,00	25%

La prochaine étape, qui officialise le lancement des opérations, concerne le démarrage de l'étude permettant de passer le projet du stade avant-projet sommaire à un avant-projet définitif, ainsi que le lancement de la maîtrise d'œuvre nécessaire à la bonne exécution du projet. Les choix techniques définitifs se feront à travers le COPIL réuni en phase avant-projet à savoir la Sous-Préfecture, la DDT, l'OFB, l'ARS, l'AERMC, les EPCI et les communes concernées, le SMRD.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la MAJORITE :

Abstention : **1** Contre : **0** Pour : **20**

- SAISIT l'occasion exceptionnelle de financement que représente la réponse favorable à la candidature au plan de relance pour modifier la suite donnée aux décharges de Pontaix 1 et de Vercheny ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires pour boucler le plan de financement ci-dessus seront inscrits au budget 2021 et sur la carte GEMAPI hors digues ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier les conventions avec la DREAL, la DTT et les communes de Pontaix et de Vercheny.

Pour Le Président du SMRD, *empêché*
Gérard CROZIER

Pascal BAUSIN, 1er VP



**SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS**

